

Paris, le 9 novembre 2007

ONG : les démarches collectives autour de la transparence, de l'éthique et de la qualité des actions sont les meilleurs gages de fiabilité

A la suite de la très regrettable affaire de l'Arche de Zoé, Coordination SUD, la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale, rassemblant plus de 120 associations, membre de la CPCA*, a reçu de nombreuses sollicitations de la part des médias au sujet des moyens de contrôle de la fiabilité des ONG.

Dans le souci d'y répondre et que le type de dérapage auquel nous assistons, qui reste heureusement très rare, ne portent pas préjudice à la plupart des ONG dont le travail est largement reconnu par les populations concernées, les acteurs locaux, nos concitoyens, par les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de la société, Coordination SUD souhaite rappeler que :

Contact presse :

Coordination SUD
Sandrine Auneau
Tél. 01 44 72 87 14
auneau@coordinationsud.org

CPCA
Erik Lavarde
Tel. 01 40 36 85 27
eriklavarde@cpca.asso.fr

*** La Conférence Permanente des Coordinations associatives (CPCA) est l'instance de représentation politique du mouvement associatif français.**

1. à moins de remettre en cause la liberté associative, droit fondamental des citoyens dans toute démocratie digne de ce nom ou de poster un policier derrière chaque association, deux éventualités que nous ne pouvons concevoir, **le risque zéro de dérapage et de transgression de la loi n'existe pas**. Il ne peut donc être question de contraindre ou de limiter ce droit. L'Etat ne peut interdire l'usage de cette précieuse liberté que si l'objet de l'association présenté dans ses statuts propose des activités illégales ou si l'association agit de manière contraire à la loi française.

2. **les personnes physiques et morales qui ne respectent pas les lois relèvent de la justice**, et ce, quel que soit le milieu professionnel et le type de personnes morales (établissements publics, entreprises, associations, etc.).

3. au-delà des nombreux contrôles obligatoires par des spécialistes assermentés auxquelles sont soumises les associations et qui couvrent la conformité des comptes aux normes comptables, le respect du bon usage des fonds publics et des fonds collectés auprès du public et celui de diverses réglementations, **les associations choisissent de se rapprocher, s'identifier, s'organiser dans des collectifs autour de valeurs communes** pour développer ensemble des outils, des normes, des démarches qualité et d'évaluation de leurs programmes, des codes de conduite, et des chartes portant aussi bien sur la gouvernance de l'association, que sur la gestion des ressources humaines et le rôle des populations affectées. **Ces initiatives sont une avancée déterminante vers la garantie éthique des associations et constituent autant de garde-fous susceptibles de prévenir les dérives qui pourraient survenir dans l'exercice de la liberté d'association**. C'est ce que font les membres de Coordination SUD, à l'instar d'autres collectifs nationaux et internationaux d'associations, qui ont par exemple développé le Guide Synergie Qualité, qui présente des références utiles pour la mise en œuvre de chaque étape du cycle de projet et pour l'ensemble du fonctionnement de l'association.

L'éthique est le fondement d'une association. La qualité des actions, la clarté de sa gouvernance ainsi que la rigueur et la transparence des comptes, sont des objectifs communs qui garantissent l'utilité et la pérennité des ONG. Les manquements de l'une des associations au contrat moral qui la lie à ses homologues et partenaires conduisent inexorablement à la marginaliser. En matière de solidarité internationale, le jugement par les pairs est sans doute la meilleure garantie de fiabilité d'une ONG.